Les aides financières du CASI DIJON

VACANCES

Jeune cheminot
100 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent jusqu'à -31 ans

Nouvel embauché
100 € dans la limite du montant de l'activité
une seule fois par agent

Mini-séjours
Selon le QF dans la limite du montant de l'activité
deux fois par an par ayant-droit de 4 à 14 ans au moment du séjour

ACTIVITES CULTURELLES

Festival
25 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent et ayant-droit

Ma bib/médiathèque près de chez moi
10 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent

Quinzaine du cinéma
13 €/billet maximum
une fois par an par agent et ayant-droit pour des billets achetés dans la période prévue

ACTIVITES SPORTIVES

Licence sportive
40 €
une fois par an par ayant-droit de - de 18 ans

Course et randonnée BFC
50 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent et ayant-droit

Apprendre à nager
50 € dans la limite du montant de l'activité
une seule fois par ayant-droit de - de 18 ans

Faites du sport
40 € dans la limite du montant de l'activité
une fois par an par agent et ayant-droit

SCOLAIRES

ALSH
4.36 €/jour ou 2.17 €/½ jour
mercredis et vacances scolaires

Séjour scolaire
Selon le QF
périodes scolaires

Indemnité de Frais d'Etudes
Selon le QF
une fois par an à partir de la 6ème

Inscription possible jusqu'au 31 décembre de l'année en cours sauf pour :

- IFE du 15 novembre de l'année en cours au 31 janvier de l'année suivante
- Quinzaine du cinéma suivant la période